



SEANCE DU 9 MARS 2020

FB/LN/CG/CJ n° 2020/11

Objet de la délibération :

**Subventions
 classe de découverte,
 artistiques ou culturelles**

Année scolaire 2019-2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 19

Pouvoir : 01

Votants : 20

Date de la convocation :
 3/03/2020

L'an deux mille vingt, le 09 mars à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELHOMME François.

Etaients présents : BELHOMME François, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, DUCOUTUMANY Franck, RAMOND Françoise, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, POISSONNIER Philippe, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick.

Excusés : GUITARD Régine, pouvoir à Guy DAVID

Absents : CASANOVA Paulette, PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine, BEAUFORT Arnaud, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, HAMARD Roland, METRAL-CHARVET Denis.

Secrétaire de séance : B. BONVIN



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 CONSIDERANT les projets de classes de découverte, artistiques et culturelles présentés par les établissements scolaires ;
 CONSIDERANT la réunion de la commission en charge des affaires scolaires qui s'est réunie le 13 février 2020 sur ce sujet ;

Madame BONVIN, adjointe au Maire expose :

Pour l'année scolaire 2019-2020, il est proposé de répartir la somme de **8 543 €** entre les écoles selon leur nombre d'élèves, répartie comme suit :

	Nombre d'élèves	Subvention par élève	Total subvention par école (arrondie)
Ecole élémentaire Billardière	111	21,042 €	2 336 €
Ecole Louis Drouet	221		4 650 €
Ecole maternelle Billardière :	74		1 557 €
soit un total de	406		8 543 €

Les équipes enseignantes se concertent pour l'utilisation de la somme proposée. Si une école ne présente pas de projet, le montant disponible peut être utilisé par une autre.

Les projets présentés par les écoles sont les suivants :



2020-64

ECOLEES	PROJET	COUT DU PROJET	PARTICIPATION DES PARENTS	PARTICIPATION COOPERATIVE	SUBVENTION VILLE	MONTANT TOTAL VILLE PAR ETS SCOLARE
Ecole élémentaire Billardière	Séjour en Val de Loire	5 848,64 €	1 702,64 €	1 320,00 €	2 826,00 €	5 848,64 €
	Projet "Portrait" (sculpture, peinture)	2 209,84 €		547,84 €	1 662,00 €	2 209,84 €
Ecole maternelle Billardière	Visite à l'Espace de Rambouillet	1 599,40 €		44,40 €	1 555,00 €	1 599,40 €
Ecole Louis Drouet	Projet Poney à COULOMBS	4 496,00 €	300,00 €	1 696,00 €	2 500,00 €	4 496,00 €
	TOTAUX	14 153,88 €	2 002,64 €	3 608,24 €	8 543,00 €	14 153,88 €

Compte tenu de l'intérêt des projets et sous réserve de leur validation par l'Education nationale, Madame BONVIN propose d'accorder aux trois écoles les subventions demandées.

Sur l'exposé présenté, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ACCORDE aux trois écoles les subventions suivantes :
 - o 4 488 € pour l'école élémentaire Billardière
 - o 1 555 € pour l'école maternelle Billardière
 - o 2 500 € pour l'école Louis Drouet
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir s'y rapportant ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 de la commune.

Fait et Délibéré à Epernon, le 9 mars 2019

Le Maire,

F. BELHOMME



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20200309-D2020_03_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2020

Publication : 12/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.